

Ministry of the Solicitor General

Office of the Fire Marshal

25 Morton Shulman Avenue
Toronto ON M3M 0B1
Tel: 647-329-1100
Fax: 647-329-1143

Ministère du Solliciteur général

Bureau du commissaire des incendies

25, avenue Morton Shulman
Toronto ON M3M 0B1
Tél. : 647-329-1100
Télééc. : 647-329-1143



**NOTE DE SERVICE À
L'INTENTION DE :**

Tous les chefs des pompiers de l'Ontario

EXPÉDITEUR :

Jon Pegg
Commissaire des incendies de l'Ontario

DATE :

Le 24 novembre 2025

OBJET :

**Mises à jour sur l'admissibilité : Programme ontarien
pour le mieux-être de la famille proche**

La présente communication donne un aperçu des éléments suivants :

L'élargissement de l'admissibilité au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche, les familles étant maintenant admissibles à des services en cas de décès d'un membre du personnel de la sécurité publique (PSP) survenu après le 1^{er} janvier 2000, et la prolongation de l'accès au programme de 2 ans à 10 ans.

Élargissement de l'admissibilité au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche

Le 5 avril 2024, le ministère du Solliciteur général a mis en œuvre le Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche (Programme pour le mieux-être de la famille) pour soutenir la santé mentale et le bien-être des familles du PSP.

Compte tenu de la nécessité d'accorder un soutien élargi aux familles des membres du PSP décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou par suicide, les critères d'admissibilité au programme ont été élargis comme suit :

- Les familles sont maintenant admissibles aux services si le décès d'un membre du PSP est survenu après le 1^{er} janvier 2000.
- L'accès au programme a été prolongé de 2 ans à 10 ans.

Les dates d'admissibilité précédentes aux décès de membres du PSP étaient les suivantes :

- Décès dans l'exercice des fonctions : 1^{er} janvier 2020.
- Décès par suicide : 1^{er} janvier 2023.

Le Programme pour le mieux-être de la famille complète les services à court terme aux victimes et le soutien immédiat en cas de crise en offrant des services de santé mentale aux membres désignés des services d'incendie, des services correctionnels, des services de santé d'urgence et du personnel policier de la province pendant une période maximale de dix ans.

Les services fournis comprennent les suivants :

- Accès à des conseillers ou conseillères en mieux-être qui assurent la planification en situation de crise et la planification des soins en tout temps.
- Accès à des services complets qui mettent les familles en contact avec les soutiens nécessaires chaque fois qu'elles en ont besoin, y compris un accès rapide à des services de counseling.
- Régimes de soins personnalisés qui soutiennent les familles, peu importe où elles se trouvent dans le continuum de la santé mentale.

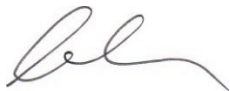
Pour en savoir plus ou pour s'informer au sujet de la façon de s'inscrire au programme, veuillez visiter le site <https://onfamilywellness.ca/fr/> ou communiquer avec les coordonnateurs et coordonnatrices du Programme pour le mieux-être de la famille par courriel à info@onfamilywellness.ca ou par téléphone au 1 866 643-9247.

Veuillez partager ces renseignements au sujet du Programme pour le mieux-être de la famille dans l'ensemble de vos réseaux.

Les questions relativement à ce qui précède peuvent être adressées au Secrétariat pour la santé mentale par courriel à mh.secretariat@ontario.ca.

Si vous avez besoin de supports de substitution, de mesures d'adaptation en matière d'accessibilité ou d'aides à la communication, il est possible d'en obtenir sur demande.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Jon Pegg
Commissaire des incendies de l'Ontario

c: Mario Di Tommaso, O.O.M.

Sous-solliciteure générale, Sécurité communautaire, ministère du Solliciteur général

Erin Hannah

Sous-solliciteure générale, Services correctionnels, ministère du Solliciteur général

